

Dossier pédagogique

Under the Sun

Carte d'identité

Under the Sun

2015

Documentaire 1h45

Réalisateur : Vitaly Mansky

VO sous-titré français



Synopsis

Au prétexte de suivre la vie d'une fillette de 12 ans qui se prépare à fêter l'anniversaire du dirigeant de la Corée du Nord, le réalisateur Vitaly Mansky offre un rare aperçu d'une vie sous la propagande de Pyongyang. Grâce à un habile montage des scènes entièrement mises en scène par les autorités et des rushes jugés inutilisables, il laisse transparaître l'envers de la vie idéale de la fillette, et l'angoisse qui l'étreint malgré elle.

Table des matières

Synopsis.....	1
I. Préparer la projection du film	2
Thématiques abordées.....	2
Les principaux protagonistes.....	2
Éléments de contexte.....	2
Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	4
Enjeux présentés dans ce documentaire	6
Sources	7
II. Vérifier la bonne compréhension du film	7
« Digérer » le film	7
Cerner les enjeux.....	7
III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	9
Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :.....	9
Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	10

I. Préparer la projection du film

Thématiques abordées

- Le droit à l'éducation – Objectifs de l'éducation
- Le droit à l'information

Les principaux protagonistes

- **Lee Zin-mi** : Petite fille nord-coréenne de 12 ans qui s'apprête à entrer dans la « Children's Union ». On la suit dans ce qui semble être son quotidien : à l'école, chez elle, au cours de danse, durant les spectacles et les cérémonies officielles à la gloire du dirigeant.
- **Ses parents** : Ils ont été sélectionnés pour représenter une famille typiquement nord-coréenne. Tout au long du documentaire, leurs moindres paroles et gestes sont contrôlés et corrigés par les représentants du parti. Toute cette mise en scène est visible jusqu'aux métiers qu'exercent les parents de Lee Zin-mi : sa mère travaille dans une cafétéria mais pour le tournage, elle doit travailler dans une usine de lait de soja exemplaire. Quant au père, il est journaliste mais pour le tournage, le parti a décidé de le nommer ingénieur dans une usine de confection exemplaire.

Eléments de contexte

Retour sur l'histoire de la Corée du Nord

- Après la guerre et la capitulation du Japon en 1945, le nord de la péninsule coréenne est occupée par les troupes soviétiques. A la fin de la guerre de Corée en juillet 1953, les mesures législatives mises en place par les Soviétiques sont renforcées afin d'accélérer la reconstruction économique du pays, avec l'aide de l'URSS et de la Chine.
- Depuis l'armistice de 1953, la Corée du Nord est toujours en guerre contre la Corée du Sud.
- Kim Il-sung, secrétaire général du parti communiste de Corée en 1945, est élu secrétaire général du parti du Travail en 1946. L'année suivante, il devient chef du gouvernement et le restera jusqu'en 1972, avant de devenir chef d'Etat. Ce changement correspond à l'adoption de la nouvelle Constitution qui selon l'idéologie *juche*, légitime l'isolationnisme du pays dans les domaines culturel, économique et politique.
- Kim Il-sung commence à bâtir sa dictature en organisant un culte autour de sa gloire, sa pensée et sa famille.
- La société est divisée en 3 grandes classes dans lesquelles les citoyens se trouvent placés en fonction de leur implication et de leur dévouement au parti et au dirigeant :
 - Les masses du noyau central, constituées des « héros du peuple » et leurs familles, vivant dans la capitale
 - Les masses extérieures au noyau regroupent les personnes qui n'ont pas d'engagement politique mais appuient le régime sans réserve (paysans, ouvriers)

- Les masses mélangées désignent les personnes exclues comme les réprouvés du régime ou les familles de ceux qui fuient le pays.
- Les opposants au régime ou supposés comme tels sont exécutés ou déportés dans des « camps de travail ».
- Certains réfugiés nord-coréens parlent de camps de concentration.
- A la mort de Kim Il-sung, en 1994, c'est son fils Kim Jong-il qui lui succède.
- Le pays connaît une famine meurtrière dans les années qui suivent. Kim Jong-il décide alors d'assouplir certains principes, notamment en ce qui concerne l'économie et les relations à l'international avec la Russie, la Chine, la Corée du Sud et même l'Union européenne.
- En 2011, Kim Jong-il décède et son fils Kim Jong-un est désigné pour lui succéder.
- Le 9 mai 2016, au cours de la dernière session du 7^e congrès du Parti du travail, Kim Jong-un, leader de la Corée du Nord, est désigné au poste de président du parti, consolidant ainsi sa position de dirigeant suprême.

Situation en Corée du Nord

- Nombre d'habitants : 24 895 000 (2013)
- Selon l'ONU (2016), la Corée du Nord ne produit pas assez pour nourrir sa population. En dépit des efforts pour atteindre l'autosuffisance agricole, plus des trois quarts de ses habitants ont besoin d'aide humanitaire sous une forme ou une autre. Cette situation est aggravée par des sécheresses qui ont réduit le rendement des récoltes en 2015. La malnutrition demeure un vrai problème, notamment chez les femmes et les enfants de moins de 5 ans (cause majeure de mortalité et morbidité).
- Selon le rapport 2015 sur l'Etat mondial de l'insécurité alimentaire de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) la proportion de Nord-Coréens souffrant de sous-alimentation est de 41.6% sur la période 2014-2016.
- Le pays est fermé sur lui-même. Les Nord-Coréens n'ont pas accès à internet, pas de liberté de la presse, tout est planifié et dicté par le régime. Les enfants sont enrôlés dans la « Children Union » à 8 ans (comme la protagoniste de ce documentaire) durant une cérémonie officielle où ils promettent allégeance au régime et à son dirigeant.
- Durant le tournage de ce documentaire, des agents du régime suivent le réalisateur et ne lui montrent que ce qu'ils veulent, ils font des mises en scène et vont jusqu'à écrire le texte des protagonistes dans leur « vie quotidienne » et les reprendre pour que ce soit parfait (sans être forcément crédibles).
- Les Nord-Coréens sont très marqués par la guerre. On le ressent notamment dans les cours d'histoire à l'école ou dans le discours du vétéran de guerre face aux enfants fraîchement enrôlés dans la « Children Union ». Les vétérans ayant combattu les Japonais et les Américains sont admirés et respectés.

Les réfugiés nord-coréens

- Malgré une frontière très surveillée, un grand nombre de Nord-Coréens est déjà parvenu à fuir le régime de Pyongyang pour rejoindre la Corée du Sud.
- Pour cela, les demandeurs d'asile ne peuvent envisager de traverser la frontière divisant la péninsule au niveau du 38^e parallèle qui est l'une des zones les plus surveillées et les plus

militarisées de la planète. Ils doivent donc faire un détour par la Chine, à l'aide de « passeurs », pour pouvoir ensuite rejoindre Séoul (capitale de la Corée du Sud).

- La Chine est un allié de la Corée du Nord. Si un demandeur d'asile nord-coréen se fait prendre, il est reconduit en Corée du Nord où il sera emprisonné et peut-être même exécuté.

Difficultés d'adaptation

- Le chemin pour la Corée du Sud est semé d'embûches et à chaque instant les demandeurs d'asile risquent d'être arrêtés et réexpédiés en Corée du Nord. Afin d'éviter cela, certains pensent au suicide.
- Pour ceux qui parviennent à atteindre Séoul, ils doivent réapprendre à vivre dans une société qui leur est étrangère. En effet, même si aujourd'hui certains Nord-Coréens parviennent à obtenir des informations sur le monde extérieur (notamment grâce aux téléphones importés de Chine), la Corée du Nord tente d'éviter cette ouverture au monde afin de garder le peuple sous sa coupe. Ceci explique pourquoi certains Nord-Coréens sont convaincus de la réussite et des valeurs que prône le maréchal.
- Certains éprouvent des difficultés à s'adapter dans une société démocratique empreinte d'une notion de liberté qui leur était inconnue. Pour les plus jeunes, des écoles spécialisées sont en place pour les accompagner dans leur processus d'adaptation. Malgré cela, la société sud-coréenne est très compétitive et les jeunes réfugiés nord-coréens ne sont pas au niveau ce qui n'aide pas à leur intégration.

Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies le 20 novembre 1989.

Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.
- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels Etats se sont engagés à respecter la Convention ?

- Suite aux ratifications du Sud-Soudan et de la Somalie en 2015, seuls les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires. Les États-Unis ont, toutefois, ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- La **Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée)** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 23 août 1990 et l'a ratifiée le 21 septembre 1990.

Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

➤ Le **droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de **l'égalité des chances** :

a) **Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;**

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, **les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant**, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c) **Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;**

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2) Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3) Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de **faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes**. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement. »

➤ Les **objectifs de l'éducation** sont inscrits dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« 1) Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;**
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- d) **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2) Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites. »

➤ **Le droit à l'information** est inscrit dans l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

« Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

- a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29 ;
- b) Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales ;
- c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants ;
- d) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire ;
- e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18. »

Enjeux présentés dans ce documentaire

- On note un paradoxe dans l'application des droits de l'enfant. A en juger par l'article 28 sur le droit à l'éducation de la Convention relative aux droits de l'enfant, ce droit est appliqué en Corée du Nord. Néanmoins, les objectifs cités dans l'article 29, ne sont pas respectés puisque les enfants sont complètement endoctrinés par le régime.
- Ce documentaire est révélateur du fait que la Corée du Nord tente de manipuler l'information pour véhiculer officiellement au reste du monde une bonne image du pays et des bienfaits de son régime.

- Les enfants sont totalement formatés par le système en place et le bourrage de crâne permanent auquel ils sont exposés.
- Ils ont une confiance aveugle en leur dirigeant et ce que leur disent les adultes. Etant coupés du monde, ils n'ont aucune raison d'en douter.
- Les parents dans le documentaire, suivent à la lettre les consignes des agents nord-coréens contrôlant les scènes quotidiennes filmées.

Sources

LAROUSSE – Encyclopédie, [en ligne, consulté le 10/05/2016]. République populaire démocratique de Corée

Le Monde [article en ligne, consulté le 09/05/2016]. Corée du Nord : Kim Jong-un renforce sa position de dirigeant suprême

La Croix [article en ligne, consulté le 09/05/2016]. Kim Jong-un promet une nouvelle ère en Corée du Nord

BFMTV [Vidéo et article en ligne, consulté le 09/05/2016]. Ils ont fui la Corée du Nord et témoignent de l'enfer

Tribune de Genève [article en ligne, consulté le 09/05/2016]. Plus de trois quarts des citoyens ont faim

Documentaire [vidéo en ligne, consulté le 10/05/2016]. Corée du Nord, à l'intérieur des frontières

Livre de Yeonmi Park, paru en février 2016, *Je voulais juste vivre*, KERO (témoignage d'une réfugiée nord-coréenne de 22ans dénonçant le régime de Pyongyang)

II. Vérifier la bonne compréhension du film

« Digérer » le film

L'enseignant pourra interroger les élèves en leur demandant quelles sont les images du film qui les ont le plus marqués.

Cerner les enjeux (en gris les réponses à trouver par les élèves)

- 1) Le droit à l'éducation impose aux Etats ayant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant de donner aux enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire,

d'encourager l'organisation d'un enseignement secondaire et supérieur, et de les rendre accessibles. Les Etats doivent coopérer pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques, ainsi qu'au méthodes modernes d'enseignement.

Selon vous, ce droit fondamental est-il respecté en Corée du Nord ? Réponse ouverte

- 2) L'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant traite des objectifs du droit à l'éducation : l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... Est-ce que ces aspects dans l'application du droit en Corée du Nord sont respectés ? Réponse ouverte
- 3) Qu'est-ce qu'un documentaire pour vous ? Généralement à but informatif, le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée. Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, elles ne jouent pas un rôle.
- 4) Que pensez-vous du fait que certaines scènes soient rejouées ? Qui sont les hommes qui demandent aux protagonistes de rejouer ces scènes ? Contrôle de l'information et des images du documentaire qui seront ensuite montrées au reste du monde, toujours donner une bonne image de la Corée du Nord. Ces hommes sont des agents du régime qui sont chargés de vérifier que le discours et les actions des protagonistes soient convenables et fidèles au régime.
- 5) Les parents de Lee Zin-mi ne contredisent jamais la mise en scène et les changements dans leurs discours. Pourquoi ? Pour ne pas aller à l'encontre du parti ; au fond, ce n'est même pas une question qui se pose pour eux.
- 6) Qui est le dirigeant de la Corée du Nord ? Que représente-t-il pour le peuple nord-coréen ? Kim Jong-un, véritable leader du peuple nord-coréen, admiré et vénéré comme un dieu.
- 7) A la fin du film, comment expliquez-vous le fait que la petite Lee Zin-mi ne sache pas à quoi penser pour stopper ses larmes lorsque sa mère lui demande de penser à quelque chose de joyeux ? Réponse ouverte
- 8) En Corée du Nord, les habitants n'ont ni accès à internet, ni de liberté de la presse. Tout est contrôlé par le régime pour le « bien commun ». Pourquoi selon vous ? Afin de contrôler les flux d'informations diffusées auprès de la population et la maintenir dans l'ignorance. Etant coupée du monde, elle a une confiance aveugle en son dirigeant et son parti.
- 9) Les enfants que l'on voit dans ce documentaire semblent irréprochables et connaître par cœur la vie du maréchal. Comment l'expliquez-vous ? Enfants formatés par le système, bourrage de crâne permanent, musique dans la rue, cours d'histoire relatant les exploits du maréchal, chansons...

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- 1) Juin 2000 : rencontre entre Kim Jong-il et Kim Dae-jung dans la capitale nord-coréenne. Afin de souligner leur volonté commune de rapprochement, la Corée du Nord et la Corée du Sud conviennent de créer un « téléphone rouge », de favoriser les rencontres entre familles séparées, de défiler côte à côte lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Sydney en 2000 et de nombreux projets sont mis en route.
La perspective d'une réunification de la péninsule coréenne semblait alors possible. Pourquoi ce n'est plus le cas aujourd'hui ?

- 2) Le documentaire nous montre beaucoup de vétérans de guerre, héros du peuple admirés et respectés de tous. De quelle guerre s'agit-il ?

Qu'est-ce qu'un documentaire ?



Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. »
([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut se construire comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont **objets**. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](#))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, sociologue, spécialiste de la culture et des médias, *ina expert*